

BAROMETRE DES DROITS DES PERSONNES MALADES 2023 EN BRETAGNE

A l'occasion de l'anniversaire de la **loi dite Kouchner**, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, France Assos Santé dévoile les résultats du baromètre 2023, réalisé en partenariat avec BVA, auprès de 200 personnes de plus de 15 ans représentatives de la population bretonne.

Un niveau d'information relativement satisfaisant

Les bretons sont majoritairement satisfaits de leur niveau d'information sur les données relatives à leur santé : plus de 90% se sentent bien informés sur leur état de santé ainsi que sur les soins et traitements qui y sont liés, il en va de même sur les bons gestes à adopter pour être en bonne santé.

C'est sur les outils numériques contenant leurs données de santé tels que **Mon espace Santé** ou le dossier pharmaceutique que des progrès en termes d'information sont encore à mener auprès de la population bretonne même si l'on constate une amélioration de 9 points par rapport à 2022.

Pour autant l'utilisation d'internet est en progression (+10 points) lorsqu'il s'agit de rechercher un professionnel ou un établissement de santé.

Une application des droits très hétérogène

L'application des droits en Bretagne montre des résultats supérieurs à la moyenne nationale avec notamment une progression sur le respect du secret médical, l'information sur le coût des soins et le reste à charge.

En revanche on constate un recul (-2 points) sur l'accès aux soins, le refus de soins pour motifs discriminatoires, l'utilisation des données personnelles ou encore la désignation d'une personne de confiance.

Si la moitié des bretons connaissent le droit à l'oubli en ce qui concerne l'accès à l'emprunt, il n'en reste pas moins que 1 breton sur 3 a rencontré des difficultés dans le cadre de la souscription d'un crédit.

La pénurie de médicaments a touché 1 breton sur 4

En Bretagne, 25% des habitants ont fait l'expérience d'une pénurie de médicaments en pharmacie. Toutefois 66% des personnes interrogées se sont vu proposer une alternative.

Une qualité dans la prise en charge de la fin de vie

91% des bretons confrontés à la fin de vie d'un proche dans les 5 dernières années estiment que celle-ci a été prise en charge dans le respect et la dignité. Et pour « seulement » 10% il y a eu des difficultés dans la prise compte de leurs volontés et préférences.

La légitimité des associations pour porter la parole des usagers

Aux yeux des Bretons, tout comme au national, les associations restent en tête des organisations reconnues comme les plus légitimes pour porter la parole des usagers. (+5 points par rapport à 2022).

La représentation des usagers trop peu connue reste trop peu identifiée par le grand public

Seuls 39% des bretons interrogés connaissent la fonction de représentant d'usagers quand 47% connaissent les commissions de conciliation et d'indemnisation (CCI) des accidents médicaux et 40% les commissions des usagers (CDU).

Des chiffres qui rappellent l'importance de continuer à agir pour que les bretons, en tant qu'usagers et contributeurs de leur système de santé soient toujours mieux sensibilisés et informés sur l'existence et le rôle des représentants d'usagers au sein des établissements de santé.

Tous les résultats nationaux et par région sont disponibles sur notre site internet :

https://www.france-assos-sante.org/publication_document/barometre-des-droits-des-personnes-malades-2023/

Contact presse : Vanessa MARIE-bretagne@france-assos-sante.org-02.99.53.56.79